

DELIBERATION 2021-18

LE HUIT AVRIL DEUX-MILLE VINGT ET UN A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT CINQ MARS DEUX-MILLE VINGT ET UN.

PRESENTS : M. RIO – MME RIMBERT- M. PLAUTIN – MME FABRY – M. PIOT – MME BRUEL – M. VAN LEYNSEELE – MME PENA –MME PIACENTINI- MOREAU. M. HIVIN – M. BRUGUIERE – MME PASSERAT DE LA CHAPELLE – MME BIANCO CHAINE –MME MOUGIN. - M. WALCZACK – M. BLANCHARD – M. TREPEAU – M. CADIOU - - M. ROBIN -- MME MYSONA – M. BOISSEAU – M. LACOMBRE – M. THEOL – MME ROLLAND – M. FONTVIEILLE- MME OMS

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. QUINTIN procuration à M. RIO – MME FERRAI procuration à MME PENA- M. LEFEVRE procuration à M. CADIOU – MME MAURIN procuration à MME BRUEL – M. ODIN procuration à MME RIMBERT- MME DE ROBERT DE LA FREGEYRE procuration à M. HIVIN- MME GUIRAUD procuration à MME OMS – M. LACOMBRE procuration à MME MYSONA - M. FONTVIEILLE procuration à M. ROBIN

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

M. PIOT a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Présentation de l'état de l'ensemble des indemnités perçues par les élus du Conseil Municipal

Vu l'article L 2123-24-1-1 de la loi n°2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Monsieur le Maire informe que, chaque année, les communes doivent établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de l'état de l'ensemble des indemnités perçus par les élus du Conseil Municipal en 2020 :

	Indemnité mensuelle Mairie	Indemnité Mensuelle 3M	TOTAL MENSUEL	TOTAL INDEMNITE MAIRIE 2020	TOTAL INDEMNITE 3M ANNEE 2020	FRAIS DE REPRESENTATION 2020
BLANCHARD JEROME	801,99 €		801,99 €	4 713,54 €		
BRUEL LEA	801,99 €		801,99 €	4 713,54 €		
FABRY VERONIQUE	801,99 €		801,99 €	4 713,54 €		
HIVIN PATRICK	801,99 €		801,99 €	4 713,54 €		

MOREAU SOLENE	801,99 €		801,99 €	4 713,54 €		
PASSERAT DE LA CHAPELLE MIREILLE	801,99 €		801,99 €	4 713,54 €		
PENA VALERIE	801,99 €		801,99 €	4 713,54 €		
PIOT JEAN-PAUL	801,99 €		801,99 €	4 713,54 €		
PLAUTIN RICHARD	801,99 €		801,99 €	4 713,54 €		
RIMBERT ANNE	801,99 €	1 089,03 €	1 891,02 €	4 713,54 €	6 025,97 €	
RIO FRANCOIS	2 528,11 €	1 238,77 €	3 766,88 €	14 393,58 €	6 749,72 €	1 104,66 €
TREPRAU LUDOVIC	801,99 €		801,99 €	4 713,54 €		
VAN LEYNSEELE CHRISTOPHE	801,99 €		801,99 €	4 713,54 €		
FASSIO ISABELLE	781,77 €		781,77 €	4 794,86 €		
GUIRAUD ISABELLE	1 947,81 €	2 663,15 €	4 610,96 €	11 946,57 €	15 978,90 €	
MASANET CORINE	781,77 €		781,77 €	4 794,86 €		

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	26
Contre	7 : M. ROBIN, M. BOISSEAU, MME GUIRAUD, MME OMS, M. FONTVIEILLE, MME MYSONA, M. LACOMBRE
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **PREND ACTE** de l'état de l'ensemble des indemnités perçus par les élus du Conseil Municipal en 2020.

François RIO
Maire de Saint Jean de Védas

